

Rappel: les parkings sont à nouveau payants dès le 1^{er} mai prochain.

Nous rappelons à tous que dès le 1^{er} mai et jusqu'au 30 septembre 2010, les parkings du port et de la piscine (places goudronnées et zones herbeuses), ainsi que le parking de la Step, seront à nouveau payants.

Les principes définis en 2006 restent les mêmes:

Parkings payants tous les jours, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Prix: 50 centimes pour 1 heure,

CHF 1.50 pour 2 heures;

CHF 2.50 pour 3 heures;

CHF 3.50 pour 4 heures;

CHF 4.- pour 5 heures

CHF 4.50 pour 6 heures,

CHF 5.- pour 7 heures.

Maximum CHF 5.- pour 1 jour, chaque jour supplémentaire: CHF 5.-.

Les vignettes (offrant une durée de parcage illimitée sur tous les parkings payants pour la saison complète) sont en vente au prix de CHF 100.- auprès de l'administration communale, de la piscine, de la réception du Camping des Pêches et du gardien du port.

Par ailleurs, du 1^{er} mai au 30 septembre, de 9h00 à 17h30 tous les jours, les places de parc sises le long de la rue du Port seront limitées à une durée de 2 heures (avec disque de stationnement), excepté pour les véhicules munis de la vignette, qui pourront y stationner de manière illimitée.

Le Landeron, le 6 avril 2010

Direction de police